



République Française
Département du PUY-DE-DÔME
Canton de GERZAT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 25 mars 2025

N°2025-18

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars 2025 à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Présent(e)s : seize (16)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, M. PRADIER Éric, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : six (6)

Mme PIRONIN Maryse a donné pouvoir à Mme Catherine MATHEY ;
Mme ALAPETITE Nadine a donné pouvoir à Mme MANDON Christine ;
Mme CHETTOUH Aïcha a donné pouvoir à M. Didier THABEAU ;
M. LAZEWSKI René a donné pouvoir à M. FAGONT Alain ;
Mme GHESQUIERE Chantal a donné pouvoir à Mme CORREIA Sandra ;
Mme SOARES Maryse a donné pouvoir à Mme Françoise RÉVEILLOUX.

Absent(e)s: cinq (5)

M. BAYLE Dominique, M. ESPINASSE Philippe, M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Délibération 2025-18

Objet : État récapitulatif des indemnités des élus 2024

La loi n°2019-1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit:

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toutes sociétés mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

L'état doit faire mention de l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein d'une part, de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural, et d'autre part, de SEML, SPL, SEM à opération unique et leurs filiales, et dans les deux cas quelle que soit la collectivité au nom de laquelle ils siègent dans ces structures.

Conformément à cet article, vous trouverez ci-après la liste des montants bruts des indemnités perçus au titre de l'année 2024 par les élus siégeant au conseil municipal et celles des élus ayant siégé au conseil municipal.

Il est précisé que Madame le Maire ne perçoit aucune indemnité pour ses fonctions de présidente de la SEM Assemblia et membre du conseil d'administration de la SPL Clermont Auvergne.

Nom Prénom	Fonction	Indemnités de fonction en tant que membre du conseil municipal d'Aulnat	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)
MANDON Christine	Maire	27 129.36 €	0 €
FAGONT Alain	1er Adjoint	6 856.32 €	0 €
PIRONIN Maryse	2e Adjoint	6 856.32 €	0 €
PRADIER Éric	3e Adjoint	6 856.32 €	0 €
ALAPETITE Nadine	4e Adjoint	6 856.32 €	0 €
AMAZIGH Mohammed Hamid	5e Adjoint	6 856.32 €	0 €
CHETTOUH Aïcha	6e Adjoint	6 856.32 €	0 €
THABEAU Didier	7e Adjoint	6 856.32 €	0 €
MATHEY Catherine	8e Adjoint	6 856.32 €	0 €
LAZEWSKI René	Conseiller municipal délégué	2 905.20 €	0 €
BALICHARD Dominique	Conseiller municipal délégué	2 905.20 €	0 €
SOARES Maryse	Conseiller municipal délégué	2 905.20 €	0 €
DOS SANTOS Antonio	Conseiller municipal délégué	2 905.20 €	0 €
KOWALEWSKI Jean-Marc	Conseiller municipal délégué	2 905.20 €	0 €
COUTANSON Pascale	Conseiller municipal délégué	2 905.20 €	0 €
REVEILLOUX Françoise	Conseiller municipal délégué	2 905.20 €	0 €
Mme BEURIOT Sabine	Conseiller municipal délégué	2 905.20 €	0 €
CORREIA Sandra	Conseiller municipal délégué	2 905.20 €	0 €
FROMENT Sylvain	Conseiller municipal délégué	2 905.20 €	0 €
MAHAUT Jessika	Conseiller municipal délégué	2 905.20 €	0 €

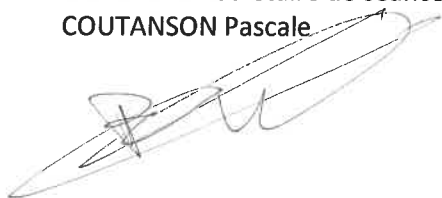
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

- **De prendre acte de cette information.**

**En mairie d'Aulnat,
Le 25 mars 2025**

Madame la secrétaire de séance,
COUTANSON Pascale



Le Maire,
MANDON Christine

